ISO/TMB/WG SR
Social Responsibility

Projet de résolution en suspens

Résolution XX
L'ISOTMB/WG/SR résout d'adopter les procédures opérationnelles suivantes pour le processus de nomination et la sélection des animateurs/trices permanents des TG :

1. L'animation permanente des TG de rédaction sera nommée et sélectionnée selon les procédures suivantes :

    A. Le Secrétariat du WG ré-diffusera un appel à nomination une fois la structure et le domaine d'intervention des TGS aura été confirmée.
    B. Le Secrétariat du WG préparera et circulera un descriptif des tâches et des ressources financières et humaines normalement nécessaires pour assumer l'animation d'un TG.
    C. TG1 communiquera par l'intermédiaire du Secrétariat du WG si son domaine d'intervention comprend la recherche de fonds pour soutenir l'animation du TG par des pays en voie de développement et d'autres membres du WG insuffisamment financés.
    D. Tous les membres nationaux et les organisations en liaison peuvent proposer des nominations. Ces nominations doivent préciser comment les critères sont respectés.
    E. Les Nominations doivent être soumises comme un paquet (c'est-à-dire incluant une nomination tant pour la présidence que pour le Secrétaire).
    F. Les Nominations doivent être faites pour chaque TG spécifique; si plus d'une nomination est faite, elle doit impliquer des personnes différentes.
    G. Les Nominations doivent être jumelées.
    H. Les Nominations doivent fournir l'information concernant les préoccupations d'équilibre par
        I. Genre
        ii. Distribution géographique
        iii. Catégories de parties intéressées

2. Les critères de choix pour l'animation d'un TG - sans ordre particulier :
    A. Compétences
        iv. Compétences d'animation de réunion (notamment pour les animateurs)
        V. Niveau adéquat de compétences en anglais (animateurs et secrétaires)
        vi. Compréhension des procédures d'ISO (l'un d'entre eux)
    I. L'Engagement d'agir de manière neutre
    J. Indication de source proposée de ressources appropriées et de financement
    K. Engagement dans un processus de 3 années
    L. Expertise dans le domaine
    M. L'information adéquate doit être fournie pour permettre l'évaluation de ces critères

ISO/TMB/WG SR
Social Responsibility

3. Processus de choix pour l'animation d'un TG
    N. Les membres nationaux et les organisations en Liaison proposent des nominations
    O. Le Secrétariat du WG, en consultation avec le CAG, passe en revue les nominations au regard des critères de choix
    P. Le Secrétariat du WG circulera toutes les nominations qu'il aura jugé respecter les critères de choix à tous les membres nationaux du WG et aux organisations en liaison
    Q. Un vote sur l'animation du TG sera conduit avant la réunion suivante par correspondance auprès des experts.
        I. Le Secrétariat du WG diffusera des bulletins aux membres nationaux et aux organisations en liaison
        ii. Les membres nationaux et les organisations en liaison seront responsables de la diffusion de ces bulletins à leurs experts du WG
        iii. Il y aura seulement un vote pour chacune des 6 catégories de parties intéressées
    B. Le président, en consultation avec le CAG, devrait considérer l'équilibre entre les pays développés et les pays en voie de développement et l'équilibre entre les représentants des différentes parties intéressées lors de l'évaluation finale de l'animation d'un TG.